

ON CONTINUE...

avec l'UFR des industries chimiques CGT

l'édito

SE BATTRE POUR LES SALAIRES, C'EST ESSENTIEL POUR LES PENSIONS ET LA SÉCURITÉ SOCIALE

La lutte contre la réforme des retraites a mobilisé des millions de travailleurs, mais pas suffisamment en nombre et dont la forme, une succession de journées de mobilisations, n'ont pas suffi à faire reculer le gouvernement. La Loi a été adoptée et les décrets d'application vont être promulgués pendant la période des vacances comme d'autres gouvernements l'ont fait.

Devons-nous pour autant accepter, sans réagir, que des grandes décisions impactant notre vie quotidienne soient prises ?

Le gouvernement veut ramener le déficit public de 4,9 % en 2023 à 2,7 % en 2027. Les exonérations

sociales et fiscales vont se poursuivre pour les entreprises, ainsi que les crédits d'impôts et aides en tout genre dont se gavent les multinationales. C'est donc sur le dos des travailleurs que vont se faire les économies budgétaires. Les cibles principales : les dépenses de santé, l'emploi et le logement. Sans oublier, l'inflation qui atteint 6 % sur 1 an et augmente les dépenses contraintes à près de 20 % du budget des ménages. Aujourd'hui, des familles renoncent à se soigner et 42 % parmi les plus précaires ne se nourrissent qu'une fois par jour.

Devant l'austérité gouvernementale, la revendication de la FNIC CGT de remettre en place l'échelle mobile des salaires, pensions et minima sociaux, c'est-à-dire une augmentation automatique en fonction de l'augmentation des prix, trouve toute sa légitimité dans la situation économique actuelle.

Par l'augmentation des salaires, des pensions et des minima sociaux, nous défendons, protégeons et améliorons notre système de Sécurité sociale par répartition (santé et retraite), pour toutes les générations, actuelles et futures.

C'est donc le moment ou jamais de s'unir dans les luttes des travailleurs dans les entreprises sur la question des salaires et des conditions de travail : le travail intergénérationnel est une obligation.

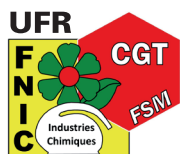
IL EST NÉCESSAIRE DE MAINTENIR LA LUTTE TOUS ENSEMBLE, ACTIFS ET RETRAITÉS. ■



Sommaire

Une : L'édito • Un nouveau coup porté à notre Sécurité sociale p.2 •

L'information, l'international p.3 • L'agenda, l'orga-le point, le coup de gueule p.4 •



ON CONTINUE... avec l'UFR des industries chimiques CGT est une publication de la FNIC (Fédération Nationale des Industries Chimiques)

FNIC CGT Case 429 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil cedex

Tél. : 01 84 21 33 00 / www.fnic-cgt.fr / e-mail : contact@fnic-cgt.fr

Directeur de publication : Emmanuel Lépine

Bimensuel - 1,06 euros / ISSN : 2112-2776 / Commission paritaire : 0124 S 08416

l'action

UN NOUVEAU COUP PORTÉ À NOTRE SÉCURITÉ SOCIALE :



La réduction de 70 à 60 % de la part remboursée par l'Assurance maladie pour les soins dentaires au 1^{er} octobre présentée comme une mesure de maîtrise de la dépense publique, participe à la logique de transfert vers l'assurance privée des prérogatives qui sont celles de notre Sécurité sociale.

Le gouvernement a déjà dans ses cartons une nouvelle baisse ou déremboursement de médicaments et dispositifs médicaux. Les dépassements seront à la charge des patients par le biais des augmentations de cotisations de leurs organismes de protection sociale pour ceux qui en ont encore les moyens, et vont exclure une partie de la population à très faibles revenus comme les étudiants, les travailleurs précaires, les retraités, ne faisant que croître le nombre de patients renonçant à se faire soigner.

Ce déremboursement des soins dentaires ne ferait économiser que 500 millions d'euros ; une goutte d'eau dans le budget de l'Assurance maladie, fixé à 244 milliards d'euros pour 2023, mais qui entraînera des conséquences désastreuses sur l'accès aux soins des plus précaires. Une décision inégalitaire et, une nouvelle fois, sans aucune logique de santé. En effet, le ministère de la santé affiche un objectif d'intensifier la prévention des plus jeunes pour

créer une « génération zéro carie ». Dire qu'on ne va pas rembourser les soins dentaires pour les générations actuelles est complètement débile. Les populations qui ont des soins dentaires aujourd'hui doivent être correctement soignés. Il ne doit pas y avoir de discriminations dans l'accès aux soins quels qu'ils soient. D'après un sondage, 61 % des Français renoncent aux soins dentaires parmi l'ensemble des actes auxquels ils ont déjà renoncé.

Depuis la loi de généralisation de la Sécurité sociale en 1946, les gouvernements successifs, de droite comme de gauche, se sont acharnés à démanteler notre système de Sécurité sociale. Aujourd'hui, après des décennies de gouvernements acquis au Capital, l'acharnement pour offrir l'argent de notre Sécurité sociale au milieu financier contre l'avis des travailleurs, des retraités et des privés d'emplois, n'a jamais cessé à travers les différentes réformes ou mesures de baisses ou de déremboursements. Le financement de la protection sociale par l'impôt (CSG, TVA,) ou la baisse du financement par les exonérations ou modulations de cotisations, doivent cesser et être remplacés par une augmentation des cotisations sociales. Les ressources de la protection sociale doivent augmenter de façon significative, non seulement pour couvrir correctement les risques sociaux prévus par la Sécurité sociale, mais aussi pour élargir la couverture à des risques non ou mal couverts aujourd'hui, comme la perte d'autonomie.

La prise en charge collective, de la santé incluant la perte d'autonomie, le risque chômage, la retraite, les années d'études, la parentalité, entre autres, doit être assurée exclusivement par la Sécurité sociale. Elle doit ainsi absorber l'ensemble des acteurs de la protection sociale en France. Son financement doit être assuré entièrement par la cotisation sociale et gérée par les travailleurs (de l'ICT à l'O/E, de l'actif au retraité en passant par le privé d'emploi), en dehors de l'État et du paritarisme. (Retour à des élections par et pour les travailleurs). ■

l'information **DUPONT ET 3M ONT DISSIMULÉ DES ÉTUDES MONTRANT LA NOCIVITÉ DES SUBSTANCES PER-ET POLYFLUOROALKYLES (PFAS), UTILISÉES POUR FABRIQUER LE TÉFLON : La santé des travailleurs et des usagers n'est pas celle des patrons, leur objectif essentiel est la recherche du profit.**

Pendant 40 ans, Dupont et 3M savaient que les produits chimiques à base de PFAS représentaient un danger pour la santé humaine, mais ils ont caché les preuves aux régulateurs, aux employés et au public afin de pouvoir continuer à vendre leurs produits toxiques.

Les produits chimiques PFAS ont été introduits dans une grande variété de biens de consommation, tels que les ustensiles de cuisine anti-adhésifs, les emballages alimentaires et les tissus dans les années 1950. Ils sont nocifs même en concentrations infimes et sont associés à de graves problèmes de santé, notamment des cancers, des maladies thyroïdiennes, des lésions hépatiques et des effets néfastes pour les femmes enceintes et les bébés.

Les dangers des produits chimiques PFAS ont été largement reconnus par les chercheurs en santé publique et le grand public au cours de la dernière décennie, mais l'étude a montré que 3M et Dupont, les plus grands producteurs de PFAS, ont activement supprimé les preuves que ces produits chimiques sont dangereux depuis les années 1960. Dès 1961, Dupont a constaté que les produits chimiques utilisés pour fabriquer le Téflon augmentaient la taille du foie des rats, même à faible dose, et le rapport indiquait que «le contact avec la peau doit être strictement évité». Une série de révélations sur la toxicité des PFAS ont été faites chez Dupont. D'autres études ont montré que les particules de Téflon pouvaient être toxiques lorsqu'elles

étaient inhalées et qu'elles pouvaient provoquer des ulcères. Des études ont également montré que des rats et des chiens auxquels on avait injecté de faibles doses de ces produits chimiques sont morts. **Dans les années 1980, Dupont a constaté un taux élevé d'enzymes hépatiques chez ses travailleurs, des malformations congénitales chez les bébés des employés de l'usine et des fausses couches chez les femmes enceintes.**

Plus tard, 3M et Dupont ont réalisé des études établissant un lien entre les produits chimiques PFAS et les cancers de la prostate, des testicules, de la vessie et des reins. Mais les entreprises n'ont pas publié ces résultats dans des revues scientifiques, ni ne les ont partagés avec le public, les autorités de réglementation ou les employés, qui étaient particulièrement exposés. Ce n'est que cette année que les autorités ont proposé une législation imposant des limites aux PFAS dans l'eau potable. Les producteurs de PFAS continuent de s'opposer à ces propositions.

Des chercheurs de l'Université de Californie espèrent que la chronologie de la suppression des preuves présentée dans le document aidera les personnes et les gouvernements du monde entier à engager des actions juridiques et législatives pour poursuivre les producteurs de PFAS et réduire la production de ces substances chimiques toxiques. ■

(Source : Site internet Mondialisation.ca)

INTERNATIONAL

HALTE AU MASSACRE DU PEUPLE PALESTINIEN PAR L'ARMÉE ISRAËLIENNE

Lundi 3 juillet au matin, l'armée israélienne mène au cœur de la ville de Jénine une opération d'une ampleur inédite depuis 2002. Elle a fermé les points de contrôle qui lient cette région agricole à Israël : l'accès à Jénine n'est possible que par la Cisjordanie. Huit drones blancs tournent à la verticale de l'hôpital Ibn Sinā. Des combats ont lieu à moins d'un kilomètre dans le camp : tirs sporadiques, lourdes explosions – l'armée a largué plus de dix bombes à l'aide de drones au fil de la journée. L'armée a aussi appelé plusieurs familles pour leur intimer de quitter leur domicile, avant d'y prendre position.

C'est la première fois depuis 20 ans qu'une opération d'aussi grande envergure a lieu en Cisjordanie avec au moins 2 000 soldats engagés, des chars, des bulldozers mais aussi des drones qui bombardent les maisons. On compte au moins 10 morts et une centaine de blessés, les routes ont été coupées et l'approvisionnement en eau est menacé. Le Théâtre de la Liberté de Jénine a été pris pour cible mais aussi les ambulances et les infrastructures palestiniennes. Cette attaque s'inscrit

dans la continuité de la politique de la coalition dirigée par Benyamin Netanyahu et dominée par l'extrême-droite et les représentants des colons. Celle-ci se caractérise au quotidien par la violence et une politique d'apartheid à l'encontre des Palestiniens, une aggravation de la colonisation et un renforcement de l'occupation. États-Unis en tête et la France dans le peloton des suivistes continuent d'appuyer sans réserve l'apartheid et le racisme d'État du colonisateur. L'Autorité palestinienne ne souhaite pas s'impliquer à Jénine. Elle peine aussi à lui témoigner sa solidarité. Il a fallu plus de douze heures pour qu'elle condamne l'opération en cours.

Ce qui se passe en Palestine depuis 1948, est le combat d'un peuple occupé contre une puissance occupante. La solidarité internationale doit s'intensifier pour :

- **Aider le peuple palestinien à devenir un état libre et indépendant, cela doit être notre priorité.**
- **Faire pression sur les gouvernements afin que soit respectées par Israël les résolutions de l'ONU.**
- **Dénoncer la désinformation des médias du Capital sur la situation en Palestine.**
- **Exiger la fin, sans conditions, de toutes les violations israéliennes des droits fondamentaux des Palestiniens. ■**

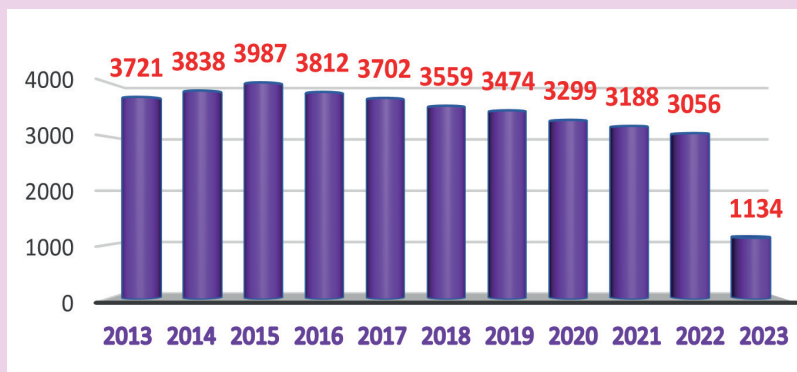
L'agenda

- 5 septembre : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES SYNDICATS DE LA FNIC-CGT
- 6 septembre : CONSEIL NATIONAL DE L'UFR
- 7 septembre : Secrétariat UFR

l'orga - le point...

FNI AU 7 JUILLET 2023

Les rentrées de cotisations ont progressé entre juin et juillet : +35 pour 2022 et +245 pour 2023. Cela reste insuffisant. Fixons-nous l'objectif de faire aussi bien qu'en 2020, voir plus pour l'année 2022 et de régler un maximum de cotisations avant la fin de 2023.



• **IL EST ENCORE TEMPS DE FAIRE RENTRER LES COTISATIONS.**

Nous avons besoin de nous renforcer et/ou de créer des sections syndicales de retraités.

l'orga - le point...

● CSE et activités sociales retraités

L'accès (sous conditions) des retraités aux activités sociales du CSE de leur établissement d'origine est une possibilité ouverte. L'article R2312-35 du Code du travail le prévoit, reste au CSE d'en définir les contours au regard de ses possibilités budgétaires. La dotation des CSE est calculée sur la masse salariale des actifs. Si la majorité des CSE à majorité CGT, au nom du syndicalisme intergénérationnel a une activité en direction des anciens, il reste à revendiquer une augmentation de la dotation sociale de l'employeur.

Là où les sections de retraités, avec leur syndicat CGT, portent cette revendication au débat avec les travailleurs, nous avons de bons retours. D'où l'importance de la continuité syndicale. C'est plus compliqué dans les CSE où les syndicats CGT ne sont pas majoritaires. Les autres OS portent peu d'attention à une activité sociale de qualité pour les retraités, les excluant d'office parce qu'ils ne votent pas aux élections professionnelles.

LES ACTIFS D'AUJOURD'HUI SERONT LES RETRAITÉS DE DEMAIN, LA RETRAITE SE PRÉPARE.

COUP DE GUEULE!

MACRON, AMI DE L'EXTRÊME-DROITE POUR VENDRE DU MATÉRIEL MILITAIRE

Dans une période où l'extrême droite et ses idées sont de plus en plus présentes, où les droits sociaux et les libertés sont de plus en plus bafoués partout sur notre planète, où les discriminations à l'égard des minorités, des croyances, des orientations sexuelles sont de plus en plus importantes et enfin, où l'ultra-libéralisme continue sa marche en avant contre les avancées sociales, l'officialisation d'une commande de 26 Rafales-Marine et plus largement d'un accord avec l'industrie de la défense indienne, via des transferts de technologie est au centre de l'invitation, le jour du 14 juillet, du Premier ministre indien Narendra Modi, un homme fasciste d'extrême-droite. Le président de la République française n'a pas trouvé mieux pour vendre des armes.

Il est membre du Rashtriya Swayamsevak Sangh (RSS), un groupe paramilitaire nationaliste d'extrême-droite. Ce groupe a été interdit plusieurs fois par les autorités coloniales britanniques, ainsi que trois fois par le gouvernement indien après l'Indépendance. À titre d'exemple, il a créé des maisons de naissance sur les principes du Lebensborn nazi (association gérée par la SS et chargée de permettre la création et le développement d'une race aryenne), qui, avec sa branche médicale Arogya Bharati, met en place dans les années 2010 un programme médical spirituel, à destination des couples hindous, qui leur permettrait de donner naissance à des enfants « parfaits, grands et à la peau claire » et ayant d'importantes « capacités mentales ». L'organisation continue de se rendre responsable de violences, entre autres, contre les chrétiens, les musulmans et l'ensemble des forces qui pensent « autrement », dont les communistes. ■